

AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



© 777

DOSSIER

Le travail d'intérêt général

Le 30^e anniversaire de la peine de travail d'intérêt général vient d'être célébré à travers des actions sur tout le territoire national, du 25 au 29 novembre 2013. L'occasion de rappeler l'engagement des acteurs chargés de sa mise en œuvre et de valoriser ses effets positifs en termes de lutte contre la récidive et d'appui à l'insertion des mineurs.

Suite pages 4 et 5

PROGRAMME DE TRAVAIL NATIONAL

Lancement d'un diagnostic à la PJJ

En préalable à la rédaction d'une note d'orientation nationale, la directrice de la PJJ lance un diagnostic interne. . . 3

ÉVÈNEMENT

22^e prix Bulles en fureur

Le 19 octobre dernier a eu lieu la remise des prix à Rennes. 3

POINTS DE VUE

Prendre conscience de sa citoyenneté

Sarah VOULANA, éducatrice à Metz
Laurent CATHALA, député du Val-de-Marne et maire de Créteil. 6

PORTRAIT

Le passeur d'images

Patrick JULIEN, professeur technique à l'atelier d'imprimerie Epigraph. 8

DÉPLACEMENT

Catherine Sultan en visite à Annecy



La directrice de la PJJ s'est rendue sur le territoire des " Savoie " pour en cerner les besoins. 2

COOPÉRATION

Une convention franco-ivoirienne



Favoriser les échanges et le partage d'expériences entre la DPJJ et la DPJEJ ivoirienne. 2

À NOTER

RÉCOMPENSE

Prix Initiatives Justice



© G. MONTAGNE / MJC-DICOM

Les prix 2013 du concours destiné à promouvoir les démarches innovantes des personnels de justice ou participant à ses missions ont été remis par la garde des Sceaux, le 30 septembre dernier à la Chancellerie.

Le 1^{er} prix ex-aequo dans la catégorie " Innover au bénéfice de l'institution - par équipe " a été décerné au projet de " chantiers éducatifs de réparation pénale " mis en place dans l'Orne par Jérôme Dubost, éducateur PJJ, Olivier Hesnard, animateur nature et Sylvie Lebas, agricultrice. Cette action collective lancée en 2006 permet à des groupes de jeunes faisant l'objet d'une mesure de réparation pénale de suivre un programme de trois jours impliquant une vie en collectivité et un partage des tâches.

CONCOURS

Des cinés, la vie !

La 8^e édition de l'opération de sensibilisation des mineurs pris en charge par la PJJ à l'image et à la citoyenneté a été lancée au cours de deux journées d'information, le 24 septembre 2013 à Paris au Centre national du cinéma et de l'image animée et le 3 octobre 2013 à la Maison de l'image à Strasbourg. Éducateurs et référents ont visionné les courts métrages sur le thème " Révélation(s) ". La remise des prix aura lieu le 28 mars 2014 à la Cinémathèque française.

DÉPLACEMENT

La directrice en visite à Annecy

Le 16 OCTOBRE 2013, à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat sur les parcours éducatifs individualisés à la mairie d'Annecy, Catherine Sultan, directrice de la PJJ, s'est rendue sur le territoire des " Savoie " (direction inter-régionale Centre-Est) afin d'en cerner les besoins et de renforcer le lien avec les professionnels.

Dans le contexte de mise en œuvre du diagnostic partagé et d'élaboration d'une note d'orientation pour l'institution, la directrice, accompagnée, entre autres, d'Eric Gounel, directeur inter-régional Centre-Est et d'Alain Dupuy, directeur territorial des " Savoie ", a pu échanger avec les équipes de l'Unité éducative de milieu ouvert d'Annecy-Bonneville sur les enjeux des pratiques professionnelles et sur l'accompagnement des jeunes.

Parmi les sujets évoqués figu-



© DIRPJJ CENTRE-EST

Catherine Sultan entourée des représentants de la DIR Centre-Est, de la DT des " Savoie " et des équipes de l'UEAJ de la Meythet (Haute-Savoie).

raient l'application du dispositif " accueil-accompagnement ", les contraintes de l'accompagnement éducatif sur un territoire montagnard parfois difficile d'accès pour les professionnels et l'articulation entre santé et action éducative.

Un échange fructueux a ensuite eu lieu avec les magistrats de la jeunesse des juridictions de

Savoie et de Haute-Savoie autour de problématiques liées au placement. Ont suivi, une visite du site de la direction territoriale et une rencontre avec les organisations syndicales. Cette journée dense et riche a permis à la directrice de réaffirmer sa volonté de rester à l'écoute de ceux qui travaillent au quotidien sur le terrain. ■

COOPÉRATION

Signature d'une convention franco-ivoirienne

Le 16 JUILLET DERNIER à Abidjan, la DPJJ et la direction de la Protection judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJJE) de Côte-d'Ivoire, représentées par leurs directrices respectives Catherine Sultan et Marguerite Goun,



© D.I.R.

Catherine Sultan à la rencontre des équipes de la DPJJE ivoirienne.

ont signé une convention de coopération dans le cadre d'un programme d'action piloté par le groupement d'intérêt public " Justice Coopération internationale ". L'objectif est de favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les deux institu-

tions à travers la mise en place de voyages d'études, de jumelages et de missions européennes et françaises pour l'appui aux réformes de la justice. Cet accord fait suite à l'élaboration du Projet stratégique national

de la DPJJE soutenue par des experts français et pose les jalons d'une collaboration étroite à venir entre l'ENPJJ et l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) de Côte-d'Ivoire.

Catherine Sultan a profité de ce déplacement pour rencontrer des acteurs locaux (juges des enfants, représentants d'ONG, bailleurs de fonds (Unicef et Onuci) et pour visiter une structure éducative associative ainsi que le Centre d'observation de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan. ■

PROGRAMME DE TRAVAIL NATIONAL

Un diagnostic interne pour élaborer les priorités d'action de la PJJ

EN PRÉALABLE à la rédaction d'une note d'orientation accompagnant la mise en place de son projet pour l'institution, Catherine Sultan, directrice de la PJJ, lance un diagnostic interne reposant sur trois entrées : un diagnostic partagé, un état des lieux conduit par la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation et la mission menée par le sénateur Jean-Pierre Michel. Le diagnostic partagé permettra de recueillir les points de vue des cadres, des professionnels chargés de réaliser les prises en charge, les avis des organisations professionnelles, des magistrats des fédérations du

secteur associatif et des conseils généraux. Il s'inscrit dans une démarche participative.

Des "cahiers du diagnostic", outils de soutien dans cette phase de recueil et d'exploitation des informations, ont été envoyés aux directeurs interrégionaux et à l'École nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Par ailleurs, un groupe "test" réuni début décembre 2013 et un questionnaire individuel mis en ligne viendront compléter les réponses aux questionnements du "cahier".

A l'issue, la direction de projet du Programme de travail natio-



nal produira une synthèse nationale du diagnostic partagé engagé à tous les niveaux de l'institution en interne comme en externe, assortie de propositions. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ

1 720

C'est le nombre de mineurs isolés étrangers (MIE) signalés, au 18 novembre 2013, à la cellule nationale d'appui MIE depuis la mise en œuvre du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MIE le 1^{er} juin 2013. Objectifs ? Rééquilibrer la charge financière des départements tout en apportant aux jeunes toutes les garanties liées à la protection de leur intérêt et au respect de leurs droits. Un tableau de suivi des effectifs avec leur répartition par département est actualisé régulièrement par la cellule et mis en ligne sur le portail du ministère de la Justice.

www.justice.gouv.fr

BUDGET 2014

Conforter la justice des mineurs

LE BUDGET du ministère de la Justice s'élève à 7,82 milliards d'euros, soit 1,7% de plus qu'en 2013. Celui de la PJJ atteint 785 millions d'euros, soit 10% du budget global. Après une période axée sur les questions d'organisation, la PJJ se recentre sur ses missions à savoir les pratiques professionnelles, la qualité de l'accompagnement et les besoins des mineurs. Priorité à la diversification des modes de prise en charge, à la continuité des parcours des jeunes et au renforcement du milieu ouvert avec 84% des moyens alloués à la "mise en œuvre des décisions judiciaires" et 78 emplois créés au titre du plan "centres éducatifs fermés" et du renfort des actions pour la santé des mineurs. ■

ÉVÈNEMENT

Bulles toujours en fureur

LE PREMIER MINISTRE a fait de la lutte contre l'illettrisme la "grande cause nationale" de l'année 2013. La PJJ s'inscrit depuis plus de 20 ans dans cette démarche avec l'opération Bulles en Fureur destinée à donner aux jeunes le goût de la lecture et organisée en partenariat avec la ville de Rennes et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI).



La remise des prix de la 22^e édition a eu lieu le 19 octobre 2013, à Rennes, au théâtre de la Paillette, en présence de Catherine Sultan, directrice de la PJJ, de Catherine Debroye, adjointe au maire de Rennes, et de la représentante de la CIBDI. 170 mineurs et 60 professionnels étaient réunis pour ce grand rendez-vous automnal.

A l'instar des prix littéraires, les jurys jeunes se sont mobilisés pendant un an dans toute la France pour élire deux bandes dessinées.

Dans la catégorie "Pré-ados", ils ont récompensé *Mistinguette. Tome 1. En quête d'amour* de Greg Tessier et Amandine et, dans la catégorie "Ados", leur choix s'est porté sur *Chambre A2* de Julien Parra. Les trophées remis aux lauréats ont été réalisés par des jeunes de l'EPM de Lavaur (Tarn). ■

PUBLICATION

L'interculturalité en question

Le 57^e opus des *Cahiers Dynamiques* à paraître en décembre 2013 s'intéresse à la notion d'"interculturalité" et

interroge, à travers elle, la prise en compte de l'altérité et de la différence ethnique ou liée au genre dans le travail éducatif. Au

modèle d'intégration à la française s'oppose souvent le "communautarisme" à l'anglo-saxonne. Ces deux approches influent sur la prise en charge et les trajectoires de vie des adolescents posant des questions telles que l'intervention de professionnels appartenant à des cultures différentes. Sur abonnement aux éditions Eres, 12,50 €. www.editions-eres.com



DANS LES TEXTES

Le travail d'intérêt général (TIG) a été créé par la loi du 10 juin 1983. Il est conçu pour les majeurs mais applicable aux mineurs de 16 à 18 ans, selon un régime particulier défini à l'article 20-5 de l'ordonnance du 2 février 1945. Il peut être exécuté au profit d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public et, depuis la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a favorisé le recours au TIG en abaissant notamment sa durée minimale de 40 à 20 heures. La loi du 10 août 2011 a ensuite diminué l'âge requis pour convertir une peine d'emprisonnement ferme en sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général. Afin d'encourager les organismes à recevoir des condamnés à un TIG, le décret du 18 juin 2010 a simplifié la procédure d'habilitation et la circulaire du 19 mai 2011 a précisé les moyens de dynamiser la peine. Plusieurs conventions et accords cadres nationaux ont été signés avec des partenaires publics et privés pour l'accueil de TIG. La peine a également fait l'objet d'une attention particulière dans la circulaire du 19 septembre 2012 qui définit les axes de la nouvelle politique pénale du gouvernement. Ces dernières années, le ministère de la Justice a publié trois documents de soutien à sa mise en œuvre : le Guide méthodologique du TIG, le Guide pratique à l'attention des structures et, dernièrement, le Guide pratique à l'usage du tuteur.

TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Suite de la page 1

La peine éducative a 30 ans : diversifier et individualiser

Le 30^e anniversaire de la peine de travail d'intérêt général a été célébré à travers des actions sur tout le territoire national, du 25 au 29 novembre 2013. L'occasion de rappeler l'engagement des acteurs chargés de sa mise en œuvre et de valoriser ses effets positifs en termes de lutte contre la récidive et d'appui à l'insertion des mineurs.

LA NOUVELLE POLITIQUE pénale du gouvernement met l'accent sur le développement des peines alternatives à l'incarcération et sur une meilleure individualisation des sanctions. La peine de travail d'intérêt général (TIG) instituée par la loi du 10 juin 1983 s'inscrit pleinement dans cette logique de justice tournée vers la prévention de la récidive et l'insertion sociale, en particulier lorsqu'elle est prononcée à l'encontre d'un mineur. En plus de contribuer à réparer le lien rompu entre le mineur condamné et la société, elle permet au jeune de trouver du sens à la sanction.

Valoriser le TIG est essentiel. C'est pourquoi son 30^e anniversaire a donné lieu à une semaine nationale de célébrations, du 25 au 29 novembre 2013, pilotée par la direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) en étroite collaboration avec la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), la direction des Services judiciaires (DSJ) et la direction des Affaires criminelles et des Grâces (DACG). Les manifestations ont été organisées à l'échelle départementale par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), soutenus par les services déconcentrés de la PJJ, les autorités judiciaires et les partenaires.

Au programme : un déplacement de la garde des Sceaux, des débats, des tables rondes, des projections et des rencon-



© C. LAGÈNE / M. DICOM

Des postes de travail d'intérêt général variés pour mieux s'adapter aux profils des mineurs.

tres entre magistrats, professionnels et partenaires accueillant des tigestes.

Dans la continuité de la Journée nationale du TIG du 11 octobre 2011 qui avait pour but la multiplication des partenariats, cette semaine anniversaire était axée sur l'accroissement du nombre de postes de TIG et sur le renforcement de leur diversité pour permettre une meilleure adaptation des peines aux profils des personnes condamnées.

S'ADAPTER AUX PROFILS DES MINEURS

Ces dernières années, la Protection judiciaire de la Jeunesse a multiplié les conventions nationales de partenariat avec des associations (comme la Croix-Rouge française ou le Secours catholique)

et des entreprises ayant une mission de service public (SNCF, ERDF, La Poste) afin d'aider ses services à mettre en œuvre les travaux d'intérêt général requis à l'encontre de mineurs âgés de 16 à 18 ans. Au niveau local, des conventions ont également été signées avec les municipalités.

Les juridictions pénales prononcent environ 30 000 peines de travail d'intérêt général par an dont une partie est suivie par la PJJ.

Aude Duret, substitut du procureur de la République à la section mineurs du Tribunal de grande instance de Paris, souligne l'opportunité de prononcer des peines de TIG dans certains cas d'infractions commises par des mineurs, en particulier pour les atteintes aux biens ou à l'autorité.

« L'expérience tend à démon-

trer qu'un TIG effectivement accompli présente une réelle valeur pédagogique en ce qu'il redonne au mineur un sentiment d'utilité, le sens des règles de vie en collectivité et lui rappelle l'intérêt qu'il y a à prendre son indépendance dans le respect des valeurs sociales comme des limites du permis et de l'interdit ».

Pour la magistrate, une meilleure individualisation des TIG est « essentielle puisqu'elle entretient l'adhésion du mineur à une sanction pour laquelle il a donné son consentement lors du jugement. De plus, l'accompagnement éducatif proposé par les services de la PJJ doit permettre au jeune de réfléchir à ses projets d'insertion socio-professionnelle et aux moyens d'y parvenir ».

SUR LE TERRAIN

En pratique, les professionnels de la PJJ encouragent déjà la réalisation de TIG en adéquation avec le parcours et les goûts des mineurs.

L'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) d'Avignon, par exemple, collabore étroitement avec la mairie depuis plusieurs années pour l'exécution de mesures au sein de différents services comme les espaces verts et la voirie, les équipements sportifs, les Archives et l'Opéra. « La relation de confiance instaurée avec la mairie permet de solliciter d'autres services si un mineur fait part d'une envie ou d'une compétence particulière », constate Steeve Richard, éducateur à l'UEMO, avant d'évoquer un cas récent. « Un jeune majeur de 19 ans condamné à 210 heures de travail d'intérêt général, soit le maximum pouvant être prononcé, a souhaité effectuer sa peine dans le service de l'architecture et des bâtiments

publics d'Avignon parce qu'il avait déjà réalisé des petits travaux dans la construction. Son parcours et son comportement particulièrement difficiles ont suscité des inquiétudes quant à sa capacité à accomplir le TIG. Cela a finalement été un réel succès puisqu'il a effectué l'intégralité de sa peine et a obtenu la reconnaissance de son tuteur et du service en se montrant efficace et intéressé ».

ACCOMPAGNER ET VALORISER LES TUTEURS

Autres acteurs essentiels au bon déroulement de la peine : les tuteurs. Ce sont eux, accompagnés par les services de la PJJ ou les services pénitentiaires d'insertion et de probation, qui veillent à l'assiduité et à l'investissement des " tiges "

Une fonction enrichissante pour les professionnels comme l'explique David Cabellan, responsable d'amélioration continue au Technicentre SNCF Paris Est et tuteur depuis 18 mois : « Aider les personnes condam-

nées en essayant de leur transmettre une vision positive de la société et du travail est une grande satisfaction. Professionnellement, c'est aussi un bon entraînement à la gestion d'équipe ». Pour lui, encadrer et accompagner les tiges dans la réalisation de travaux de manutention, de peinture ou d'entretien est « l'occasion de leur faire découvrir un métier, de leur offrir une reconnaissance et de leur montrer qu'ils sont capables d'accomplir une mission et donc de réussir d'autres choses ».

Pour valoriser ce rôle, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse et la direction de l'Administration pénitentiaire ont élaboré dans le cadre d'un groupe de travail conjoint un Guide pratique à l'usage du tuteur présentant les acteurs du travail d'intérêt général, leur articulation, leurs fonctions et leurs obligations. Ce nouvel outil a été diffusé très largement sur les territoires et auprès des partenaires à l'occasion de la semaine anniversaire. Il vise à inciter, former et sécuriser les volontaires. ■

La réparation pénale a 20 ans

Introduite dans l'ordonnance du 2 février 1945 par la loi du 4 janvier 1993, la mesure de réparation pénale à l'égard du mineur est aussi préconisée dans les recommandations internationales en matière de justice des mineurs, en particulier l'article 40 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans le cadre de cette mesure éducative et restaurative, il est proposé au mineur, auteur d'une infraction pénale, de réaliser une activité ou une action dans l'intérêt de la collectivité ou au bénéfice de la victime. Cela doit aussi lui permettre de



s'engager dans un processus de restauration de l'estime de soi et l'aider à comprendre la portée de son acte, pour se réinscrire positivement dans le corps social.

Comme le travail d'intérêt général, la réparation pénale ne peut s'exercer en dehors d'un investissement fort des partenaires qui contribuent à sa mise en œuvre. ■

ZOOM SUR...

Renforcement du partenariat PJJ/Croix-Rouge



© GÉCILE MATHIEY / DPJ-SCORE

Le 23 septembre 2013, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et la Croix-Rouge française ont signé une convention triennale faisant suite à un accord cadre conclu le 20 novembre 2008. Ce partenariat renforcé vise la diversification des postes de travail d'intérêt général, la mise en œuvre des mesures de réparation pénale et le développement d'actions de sensibilisation. Il participe à l'objectif de justice restaurative dégagé lors de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive des 14 et 15 février 2013 et s'inscrit dans les orientations de la DPJJ en faveur du développement des modes de prise en charge éducative pour la construction de parcours adaptés, cohérents et centrés sur l'insertion des mineurs sous main de justice.

Le TIG en chiffres

Les juridictions pénales prononcent environ 30 000 peines de travail d'intérêt général par an. En 2012, 4 556 TIG et sursis TIG ont été suivis par la PJJ, représentant 5% des mesures pénales de milieu ouvert suivies par le secteur public. La durée moyenne nationale des TIG était de 66 heures et leur délai moyen d'exécution inférieur à 12 mois. À noter que le nombre de TIG pris en charge par la PJJ a augmenté de 6,7% entre 2011 et 2012.

À NOTER

PATRIMOINE

Succès pour la PJJ aux Journées du Patrimoine



© CENTRE D'EXPOSITION ENPJJ

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse et le centre d'exposition "Enfants en Justice" de Savigny-sur-Orge ont ouvert leurs portes pour la troisième fois à l'occasion des 30^{es} Journées européennes du Patrimoine, les 13 et 14 septembre derniers. L'opération destinée à sensibiliser le grand public à l'histoire et aux missions de la PJJ a remporté un franc succès, en particulier le musée avec une centaine de visiteurs recensés sur les treize espaces thématiques mêlant documents d'archives, iconographies et objets.

FESTIVAL

L'art de rien

Les 14^{es} Rencontres Scène Jeunesse, organisées par la direction inter-régionale Sud de la PJJ avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et de la direction régionale des Affaires culturelles Languedoc-Roussillon, se tiendront du 17 au 19 juin 2014, sur le domaine départemental de Roussières au nord de Montpellier (Hérault). Cette nouvelle édition du festival dédié aux arts vivants prend pour thème « L'art de rien ». Les participants ont jusqu'au 31 mars 2014 pour s'inscrire et présenter leurs projets autour du *land art*, de la récup' et du système D.

www.rencontres-scene-jeunesse.fr

AUTOUR D'UNE EXPÉRIENCE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ : VISITE D'UN GROUPE DE JEUNES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 3 OCTOBRE 2013

« Prendre conscience de sa citoyenneté et mieux connaître les institutions »

Sarah VOULANA, éducatrice à l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion de Metz

DANS LE CADRE du dispositif "accueil-accompagnement", j'ai mis en place, en collaboration avec d'autres éducateurs de l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI), un programme destiné à sensibiliser un groupe de mineurs pris en charge à la citoyenneté, au droit et au fonctionnement des institutions françaises.

A l'issue de séances de préparation autour des notions de parti politique, d'élection ou encore de séparation des pouvoirs — illustrées par des débats marquants qui ont fait l'actualité comme "le mariage pour tous" —, six jeunes âgés de 17 ans en moyenne ont effectué une visite guidée de l'Assemblée nationale.

Ils ont aussi pu assister à quelques minutes de séance dans



© D.R.

l'hémicycle et échanger avec le député qui leur a ouvert les portes du Palais Bourbon, M. Laurent Cathala.

Ce déplacement et les travaux qui l'accompagnent, en amont et en aval, visent à leur faire prendre conscience de leur citoyenneté alors qu'ils seront bientôt eux-mêmes électeurs. Découvrir les institutions de

manière concrète leur permet de réaliser que leurs voix comptent et qu'ils peuvent être entendus. La démarche a été renforcée par l'implication de la direction territoriale Moselle qui a accueilli le groupe dans ses locaux pour la dernière session de préparation. Une façon de montrer à ces jeunes que les institutions leur sont ouvertes à tous les niveaux.

Le programme a aussi pour objectif d'essayer de leur donner une image de la politique différente de celle, souvent négative, véhiculée par la rue ou par leur entourage.

Au-delà de la dimension citoyenne, il est éducatif au sens large puisque la visite a aussi été prétexte à un travail sur l'hygiène, l'effort vestimentaire et le comportement dans un cadre officiel. ■

« Désacraliser l'institution et améliorer l'image de la classe politique »

Laurent CATHALA, député de la 2^e circonscription du Val-de-Marne et maire de Créteil

J'AI ACCUEILLI les jeunes de l'EPEI de Metz et leurs éducateurs à l'Assemblée nationale car j'estime que cette grande maison a tout intérêt à ouvrir ses portes à des mineurs en difficulté qu'ils soient ou non suivis par les services de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Tout ce qui peut leur permettre d'identifier, de connaître et donc de mieux comprendre les institutions de la République me semble bénéfique. Essayer de les familiariser avec le travail législatif dans l'hémicycle et en commission, avec les règles

électorales et avec le rôle des députés peut contribuer, d'une part, à améliorer leur opinion de la classe politique mais, aussi et surtout, à désacraliser l'institution.

En s'y sentant davantage inclus et reconnus, ils seront peut-être plus facilement sensibilisés au respect des lois et donc au respect des autres.

Si ce type d'initiative n'est, certes, pas la solution à tout en matière d'éducation à la citoyenneté, cela peut constituer un premier pas et servir de support voire de motivation



© D.R.

supplémentaire dans le cadre d'un travail global inscrit dans la durée. ■

CENTRE-EST CONTRE L'ILLETTRISME

Le 11 septembre 2013, les professionnels du Service territorial éducatif et d'insertion (STEI) du Rhône ont participé à la toute première séance de formation visant à mieux appréhender les situations d'illettrisme dans leur pratique quotidienne. Une formation née de la rencontre entre l'équipe de direction du STEI du Rhône et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et de la participation de la direction inter-régionale Centre-Est à la construction du plan régional Rhône-Alpes de lutte contre l'illettrisme.

GRAND-CENTRE EXPOSITION FRUITÉE



© DIRPJJ GRAND-CENTRE

L'UEAJ de Dijon a installé le 15 octobre dernier dans les locaux de la direction inter-régionale Grand-Centre, pour plusieurs mois, une série de tableaux sur le thème des "fruits et légumes" réalisée par des mineurs au cours d'un atelier d'arts plastiques. L'objectif de cette exposition est de valoriser l'important travail effectué par les jeunes et les professionnels dans le cadre du module des acquisitions. Prochaine étape ? Un atelier sur les "portraits du monde", avec en trame de fond l'acceptation de nos différences.

GRAND-OUEST À LA CAMPAGNE

La direction territoriale Loire-Atlantique/Vendée a élargi ses possibilités d'offres d'insertion

et d'accueil en signant une convention avec l'association régionale Accueil paysan. Ce dispositif permet aux mineurs de se familiariser avec les métiers de l'agriculture et de l'élevage. Il favorise une première sensibilisation à l'environnement et s'inscrit dans une volonté de partage de valeurs humaines et d'ouverture vers un secteur économique méconnu de l'institution ou pour le moins à promouvoir.

GRAND-EST PREMIERS SECOURS

A la fin du mois d'août, 9 adolescents encadrés par deux éducateurs du STEMO Haut-Rhin ont validé avec succès leur formation "Prévention et secours civique" de niveau 1 (PSC1) après une semaine de cours d'initiation dispensés par la Croix-Rouge. L'action a été coproduite par la Maison des adolescents et l'UEMO 1 de Mulhouse dans le cadre d'un partenariat appelé à se développer. La remise des diplômes a mis en évidence le bon déroulement de cette session, la motivation du groupe et la bonne ambiance qui a régné tout au long de la semaine.

SUD-OUEST GARANTIE JEUNES

Le 21 octobre 2013, le DIRA Sud-Ouest, le DT, un RPI de la PJJ Aquitaine-Nord et la directrice du STEMO Dordogne/Lot-et-Garonne ont rencontré le directeur de la Mission locale Moyenne-Garonne de Marmande qui expérimente la Garantie Jeunes du plan "Priorité Jeunesse" lancé par le gouvernement. L'enjeu est que les mineurs suivis par la PJJ bénéficient de ce dispositif d'aide aux jeunes hors du système scolaire, sans emploi et sans formation. La démarche donnera lieu à un séminaire

ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER CULTURE ET JUSTICE

Christiane Tetu-Wolff, directrice territoriale Réunion, et Marc Nouschi, directeur des Affaires culturelles de l'océan Indien ont signé, le 9 octobre 2013, à Saint-Denis, une convention partenariale visant à promouvoir et à développer des activités culturelles au bénéfice des mineurs sous main de justice. Initiée en 2010, cette ouverture aux partenariats culturels a pour but de rapprocher les jeunes de médias éducatifs tels que la danse, la musique, le cinéma et la littérature pour valoriser leurs apprentissages et leurs compétences.



© DIRPJJ ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER

régional, le 21 janvier, sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

SUD UN PSY À LA PJJ

Le 1^{er} septembre 2013, le Dr Franck Hazane, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, a rejoint la direction inter-régionale de la PJJ Sud. Il est également praticien hospitalier dans le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dirigé par le professeur Jean-Philippe Raynaud au CHU de Toulouse. Ce choix d'intégrer un acteur de la santé mentale implique un vrai travail de la part des professionnels pour utiliser au mieux cette fonction dans les liens partenariaux et les réflexions internes touchant la dimension psychique des troubles présentés par les mineurs pris en charge.

GRAND-NORD SUR DES RAILS

Le 6 septembre dernier, la direction inter-régionale des Services pénitentiaires, la DIRPJJ Grand-Nord et la SNCF ont signé une convention favorisant la mise en œuvre, en région Nord/Pas-de-Calais, d'actions de prévention et de lutte contre la récidive et l'exclusion sociale. Cet accord vient renforcer des partenariats locaux déjà noués depuis 2011 entre la PJJ et la

SNCF pour donner lieu à des stages de citoyenneté ou des actions ponctuelles à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain.

SUD-EST GUIDER LES FAMILLES

Les professionnels du STEMOI de Grasse intervenant au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Grasse ont édité un "Guide à l'attention des familles". Ce livret présente les conditions d'accueil et de prise en charge des mineurs, les activités dispensées et la préparation à la sortie de détention. En décrivant le déroulement de l'incarcération et en expliquant l'accompagnement éducatif mené, il a pour but de rassurer les parents et de favoriser le travail avec les éducateurs. ■

Glossaire

- CHU : centre hospitalier universitaire
- DIR : direction inter-régionale
- DIRA : directeur inter-régional adjoint
- DT : direction territoriale
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
- RPI : responsable des politiques institutionnelles
- STEI : service territorial éducatif et d'insertion
- STEMO(I) : service territorial éducatif de milieu ouvert (et d'insertion)
- UEAJ : unité éducative d'activités de jour
- UEMO : unité éducative de milieu ouvert

PATRICK JULIEN, PROFESSEUR TECHNIQUE À L'ATELIER DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE ÉPIGRAPH

Bouger les lignes

À l'atelier Épigraph d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), l'enseignant ouvre les jeunes au monde du travail.

DANS UN VASTE ESPACE inauguré en 2010 où se côtoient imprimantes, massicots, plieuses, machines à relier et ordinateurs récemment acquis, Patrick Julien, 56 ans, professeur d'impression offset et fondateur de l'atelier Epigraph rattaché à l'UEAJ¹ de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), évoque son parcours. « J'ai intégré la PJJ en 1984 après avoir décroché le concours de professeur technique. Auparavant, j'avais exercé le métier d'imprimeur à Libourne (Gironde) et travaillé au sein des ateliers d'imprimerie de l'administration centrale. J'avais eu l'occasion d'y former des jeunes, ce qui a contribué à développer mon goût pour la transmission des savoir-faire ».

L'atelier a démarré avec presque rien il y a bientôt trente ans dans les locaux de l'ancienne MJC³ des Presles à Epinay-sur-Seine. Érigé en association en 1994, il fonctionne aujourd'hui comme une véritable entreprise grâce aux commandes de clients extérieurs (entreprises locales, associations et institutions). Ce système permet aux jeunes, pris en charge par la PJJ pour 75 à 80% d'entre eux ou orientés par les missions locales et l'Éducation nationale, « d'accrocher plus facilement

car ils acceptent mieux les contraintes quand ils travaillent directement avec les entreprises », constate Patrick Julien. Réaliser que leurs efforts ont servi à produire un résultat concret comme des brochures, des affiches ou des calendriers est, pour eux, source de fierté et de persévérance.

L'atelier peut accueillir au maximum dix "apprentis" à la fois, âgés généralement de 16 à 18 ans : quatre en PAO⁴ encadrés par Odile Cheval, professeure technique, quatre en impression et deux en stage de découverte. Un éducateur, Olivier Courilleault, épaulé les enseignants et veille au respect des règles de travail et de vivre ensemble.

La première étape consiste en de la socialisation. « On leur apprend à arriver à l'heure et à adopter un rythme de travail. Ils peuvent ensuite se spécialiser sur un métier et on essaye de leur fixer des objectifs afin de les rendre autonomes sur une machine et encourager un parcours d'insertion », explique Patrick Julien. Pour retenir leur attention, ajoute-t-il, « il faut trouver le juste équilibre entre confiance et encadrement ». Pour les plus motivés, dix-huit mois de formation minimum, à raison de 26 heures d'atelier par

« Objectifs :
socialisation
et
insertion »



© PAULINE GUILLOT / DPJU-SCORE

semaine, complétés par un stage en entreprise sont nécessaires pour envisager une entrée dans le monde du travail. L'objectif est l'insertion et pour y parvenir, insiste le fondateur de l'atelier, « il faut conforter les jeunes dans la réussite en leur montrant qu'ils peuvent faire bouger les lignes et être opérationnels même sans diplôme. Le travail est d'ailleurs plus facile avec des stagiaires de plus de 17 ans car ils commencent à penser à leur avenir ». Éduquer et transmettre tout en sachant sortir du cadre professionnel pour parler des choses de la vie et modérer les excès, c'est ce à

quoi s'attelle l'enseignant depuis trente ans avec une énergie intacte : « Je viens travailler chaque matin avec plaisir et entrain car, malgré les difficultés, il est très motivant de voir l'évolution de certains jeunes et leur transformation parfois en quelques mois ». Une ambition récompensée par des exemples d'anciens devenus salariés dans l'imprimerie ou dans l'artisanat et par la présence de quatre d'entre eux au conseil d'administration de l'association. ■

1 Unité éducative d'activités de jour
2 Protection judiciaire de la Jeunesse
3 Maison des Jeunes et de la Culture
4 Publication assistée par ordinateur

